

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR12.38PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 725'000.--
pour le remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions
sur les réseaux électrique, eau et gaz.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 17 janvier 2013.

Elle était composée de Mesdames Anilda Dewarrat, Hélène Grand, Emilienne Wagnière remplaçant Nicola Schirinzi et de Messieurs Daniel Hofmann, Olivier Maibach, Thierry Vuagniaux remplaçant Boris Richard, Pierre Cherbuin remplaçant Bart Wind et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Madame la Municipale Gloria Capt et de Monsieur Olivier Schmid, Chef de Service.

Nous les remercions pour leurs éclaircissements et leurs réponses.

C'est la 5^{ème} année qu'un tel préavis est soumis au Conseil Communal, où nous recevons une demande de crédit globale pour une année concernant des investissements de petites extensions et d'améliorations de nos réseaux.

Il est à regretter dans le préavis la partie littéraire du préambule. On prête à Napoléon de préférer un petit dessin à un grand discours, Il aurait été préférable de présenter le 3^{ème} paragraphe sous forme de tableau : **Année N° préavis Montant au budget Montant dans les comptes**

Il serait aussi important d'introduire les tableaux transmis en annexe directement dans le préavis mais si possible sous une autre forme, lisible par tous les conseillers communaux.

Concernant les compteurs électriques utilisés dans notre ville pour faire référence aux questions posées au Conseil Communal, aucun n'est tombé en panne. Quant à la marque spécifique de ce compteur particulier, seul 3% ont posé quelques problèmes, mais non à Yverdon.

Pour les compteurs dans la commune, la valeur des frais d'entretien (14'500.--) est estimative, en effet, elle est calculée en prenant le 2% de la valeur d'investissement.

Le réseau d'eau doit s'autofinancer. Le calcul de la valeur du réseau est préparé par Sagenor et le SEY. En effet à terme, il faudra différencier la valeur énergétique et la valeur du prix de transport.

Quelques coquilles s'étant glissées dans ce préavis, il faut corriger les hauts de page 2 et 3 il s'agit bien du PR12.38PR et non du PR11.38PR.

Secondement à la page 3, nous devons amender l'article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 4013 « extensions et compteurs 2013 SEY » en lieu et place du no 4002. La dénomination du compte ne change pas.

Conclusions :

Convaincus que ce crédit correspond à des investissements courants, c'est à l'unanimité de ses membres, que la commission vous invite à accepter l'article 1 et l'article 2 amendé du préavis PR12.38PR.

Yverdon-les-Bains, le 20 janvier 2013

Jean-Claude Tétaz

